

---

# États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

31 mars 2019

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 14 juin 2019

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

## État de la situation financière

Au 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		47 186 469	33 795 044
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	13	10 624 345	6 216 698
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée		768 983	749 387
Autres débiteurs		491 256	559 524
Charges payées d'avance		1 268 174	863 448
		<b>60 339 227</b>	42 184 101
Immobilisations	6	1 903 251	2 758 535
		<b>62 242 478</b>	44 942 636
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	16	29 926 686	24 192 933
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	13	8 606 952	6 216 698
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	3	22 031 229	11 654 347
Montant à verser au RLISS d'Érié St-Clair	4	353 134	-
Tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	7	306 553	450 746
		<b>61 224 554</b>	42 514 724
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	7	74 867	300 518
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	1 585 301	2 646 961
		<b>62 884 722</b>	45 462 203
Engagements	9		
<b>Actif net</b>		<b>(642 244)</b>	(519 567)
		<b>62 242 478</b>	44 942 636

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité de vérification

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2019

		2019	2018
	Notes	Montant réel \$	Montant réel \$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	13	<b>2 216 982 370</b>	2 177 164 119
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		<b>239 670 725</b>	202 344 217
Produits d'intérêts		–	364 532
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		<b>1 447 172</b>	1 728 850
Autres produits		<b>1 227 425</b>	1 313 297
		<b>2 459 327 692</b>	2 382 915 015
Technologies habilitantes – financement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration attribué à d'autres RLISS	4	–	(1 530 000)
<b>Total des produits</b>		<b>2 459 327 692</b>	2 381 385 015
<b>Charges</b>			
Paievements de transfert aux fournisseurs de services de santé	13	<b>2 216 982 370</b>	2 177 164 119
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>131 445 865</b>	112 489 356
Services à l'école		<b>8 305 925</b>	6 866 801
Services de soins de fin de vie		<b>4 130 000</b>	2 898 226
Salaires et avantages		<b>72 280 937</b>	58 674 067
Fournitures médicales		<b>10 337 505</b>	8 660 433
Location de matériel médical		<b>1 267 332</b>	1 213 936
Fournitures et articles divers		<b>8 602 110</b>	7 307 969
Bâtiment et terrain		<b>2 750 479</b>	2 678 481
Amortissement		<b>1 375 457</b>	2 205 514
Réparations et entretien		<b>1 972 389</b>	1 217 486
		<b>242 467 999</b>	204 212 269
<b>Total des charges</b>		<b>2 459 450 369</b>	2 381 376 388
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		<b>(122 677)</b>	8 627
Passif net repris au moment de la transition		–	(528 194)
<b>Excédent des produits sur les charges</b>		<b>(122 677)</b>	(519 567)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2019

	<b>Non grevés</b>	<b>Avantages du personnel</b>	<b>2019 Total</b>	2018
	\$	\$	\$	Total \$
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	-	(519 567)	(519 567)	-
Excédent des charges sur les produits avant les éléments qui suivent	-	(122 677)	(122 677)	8 627
Passif net repris au moment de la transition	-	-	-	(528 194)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	-	(642 244)	(642 244)	(519 567)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent des produits sur les charges		<b>(122 677)</b>	(519 567)
Trésorerie reçue au moment de la transition		-	23 827 333
Passif net repris au moment de la transition		-	528 194
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		<b>1 375 457</b>	2 205 514
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		<b>(1 447 172)</b>	(1 728 850)
		<b>(194 392)</b>	24 312 624
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	<b>14 090 322</b>	8 945 202
		<b>13 895 930</b>	33 257 826
<b>Activité d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations		<b>(520 173)</b>	(500 617)
<b>Activités de financement</b>			
Obligations découlant de contrats de location-acquisition contractées		<b>151 574</b>	-
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition		<b>(521 418)</b>	(451 363)
Augmentation des apports reportés		<b>385 512</b>	840 920
		<b>15 668</b>	389 557
Variation nette de la trésorerie		<b>13 391 425</b>	33 146 766
Trésorerie au début de l'exercice		<b>33 795 044</b>	648 278
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>47 186 469</b>	33 795 044

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



### 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Prestation de services communautaires. Ces services comprennent des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

#### *Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre de produit de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations (suite)*

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Logiciels	3 ans (méthode linéaire)
Contrat de location-acquisition grevant du matériel	Durée du contrat de location (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel	10 ans (méthode linéaire)
Système téléphonique	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2019</b>	2018
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>11 654 347</b>	96 316
Financement remboursé au Ministère	<b>(479 967)</b>	(96 316)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>10 856 849</b>	9 622 028
Financement à rembourser au Ministère repris au moment de la transition	—	2 032 319
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>22 031 229</b>	11 654 347

## 4. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 12 février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

**4. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (suite)**

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu du RLISS d'Érié St-Clair un financement de 1 000 000 \$, et il a engagé des charges admissibles de 646 866 \$. Le montant non dépensé de 353 134 \$ est présenté comme un montant à rembourser au RLISS d'Érié St-Clair. En 2018, le RLISS du Sud-Ouest était le responsable du groupement et il distribuait le financement aux trois autres membres du groupement.

**5. Opérations entre apparentés**

*Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)*

SCSO est un organisme provincial créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

**6. Immobilisations**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	4 941 537	4 339 241	602 296	700 949
Logiciels	2 231 898	2 204 315	27 583	63 548
Contrat de location-acquisition grevant du matériel	2 631 713	2 178 320	453 393	840 852
Améliorations locatives	5 145 820	4 611 482	534 338	681 338
Mobilier et matériel	5 067 139	4 818 487	248 652	413 294
Système téléphonique	1 342 568	1 305 579	36 989	58 554
	<b>21 360 675</b>	<b>19 457 424</b>	<b>1 903 251</b>	<b>2 758 535</b>

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### Notes complémentaires

31 mars 2019

#### 7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2019 \$	2018 \$
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en avril 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 18 927 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	19 146
Contrat de location grevant du matériel arrivant à expiration en avril 2019. Des paiements mensuels regroupant le principal et les intérêts de 10 442 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	127 208
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en septembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 10 948 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	11 091
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en janvier 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 27 803 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	28 166
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 21 480 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	21 760
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 16 554 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>16 795</b>	49 189
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 425 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>2 460</b>	7 205
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juin 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 237 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>4 485</b>	6 647
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juillet 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 23 017 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>46 144</b>	68 392
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juillet 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 4 773 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.		4 483
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en septembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 3 458 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	3 508
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en novembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 1 056 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	1 071
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en décembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 4 341 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	—	4 404
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 20 996 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>20 443</b>	40 380
Sous-total	<b>90 327</b>	392 650

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### Notes complémentaires

31 mars 2019

#### 7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

	2019 \$	2018 \$
Solde reporté	<b>90 327</b>	392 650
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juin 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 30 591 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>29 787</b>	58 791
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en août 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 103 065 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>100 356</b>	198 073
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en octobre 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 37 602 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>36 614</b>	72 264
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en janvier 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 7 074 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>6 888</b>	13 596
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en janvier 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 283 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>2 223</b>	4 387
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en février 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 9 280 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>9 036</b>	17 835
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 4 304 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>4 191</b>	8 271
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 364 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>2 302</b>	4 543
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juin 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 48 162 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>92 559</b>	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2022. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 3 714 \$, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	<b>7 138</b>	—
Solde reporté	<b>381 420</b>	770 409

Le matériel visé par les contrats de location-acquisition est donné en garantie des emprunts mentionnés précédemment. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux sur la durée restante des contrats de location.

	\$
2020	313 668
2021	77 130
Total des paiements minimaux	390 798
Moins : montant représentant les intérêts	9 378
	<b>381 420</b>

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

### Notes complémentaires

31 mars 2019

#### 8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2019 \$	2018 \$
Solde au début de l'exercice	2 646 961	44 290
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	385 512	3 490 601
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	—	840 920
Amortissement des apports reportés comptabilisés dans les produits pour l'exercice	<b>(1 447 172)</b>	<b>(1 728 850)</b>
Solde des apports reportés afférents aux immobilisations à long terme à la fin de l'exercice	<b>1 585 301</b>	2 646 961

#### 9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent en 2023.

	\$
2019	1 424 284
2020	1 297 983
2021	1 249 823
2022	905 950
2023	268 650

#### 10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

#### 11. Renseignements additionnels au sujet de l'état des flux de trésorerie

	2019 \$	2018 \$
Montant à recevoir du Ministère – paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	<b>(4 407 647)</b>	1 440 002
Débiteurs	68 268	(830 117)
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	<b>(19 596)</b>	262 862
Charges payées d'avance	<b>(404 726)</b>	(222 898)
Créditeurs et charges à payer	5 733 753	3 402 964
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 390 254	(1 440 002)
Montant à verser au Ministère	10 376 882	6 332 391
Montant à verser au RLISS d'Érié St-Clair	353 134	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>14 090 322</b>	8 945 202

**12. Régime de retraite**

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 881 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2019 s'est établi à 5 084 665 \$ (2018 – 4 502 622 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2018. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

**13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé**

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 2 216 982 370 \$ (2018 – 2 177 164 119 \$) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2019.

	<b>2019</b>	2018
	<b>\$</b>	\$
Gestion d'hôpitaux	<b>1 665 840 578</b>	1 619 917 047
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	<b>385 575</b>	385 575
Centres de soins de longue durée	<b>364 817 291</b>	348 392 647
Centres d'accès aux soins communautaires	<b>—</b>	32 525 467
Services de soutien communautaires	<b>43 584 053</b>	42 447 240
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	<b>27 452 467</b>	26 882 147
Centres de soins de santé communautaires	<b>25 174 163</b>	22 914 143
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	<b>9 330 016</b>	8 780 344
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	<b>80 398 227</b>	74 919 509
	<b>2 216 982 370</b>	2 177 164 119

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2019, un montant de 8 606 952 \$ (2018 – 6 216 698 \$) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Avec prise d'effet le 24 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Sud-Ouest. Le montant correspondant de 2018 présenté à l'égard du CASC dans le tableau précédent représente le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

**14. Coûts liés au conseil d'administration**

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	<b>2019</b>	2018
	<b>\$</b>	\$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	<b>62 608</b>	47 631
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	<b>88 720</b>	77 565
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	<b>19 166</b>	55 260
Solde à la fin de l'exercice	<b>170 494</b>	180 456



#### 15. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

#### 16. Prestations constituées au titre des congés de maladie pour lesquelles les droits ne sont pas acquis

Des prestations constituées au titre des congés de maladie de 642 244 \$ (2018 – 519 567 \$) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer. Ces montants ne sont pas capitalisés par le Ministère avant d'avoir été payés.

#### 17. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

#### 18. La Loi sur les soins de santé pour la population

Le 18 avril 2019, la *Loi sur les soins de santé pour la population* (la « Loi ») a reçu la sanction royale. Cette loi constitue une composante clé de la stratégie du gouvernement visant à établir un système de soins de santé moderne, durable et intégré. La Loi accorde au ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministre ») le pouvoir de transférer des éléments d'actif, des éléments de passif, des droits, des obligations et des employés de certains organismes, y compris le RLISS, à Santé Ontario (un nouvel organisme de la Couronne créé par la Loi), à un fournisseur de services de santé ou à un système intégré de prestation de soins. La Loi accorde également au ministre le pouvoir de dissoudre ces organismes.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont également été nommés membres du conseil d'administration du RLISS afin de former celui-ci. Le conseil d'administration de Santé Ontario est chargé de superviser le processus de transition visant à transférer plusieurs organismes provinciaux au sein de Santé Ontario. Suite au transfert, le RLISS devrait être dissous.

Le processus de transition devrait prendre quelques années, et il est pour le moment impossible d'établir une date potentielle de transfert et de dissolution. Dans l'intervalle, le RLISS poursuivra ses activités comme le prescrit la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'entente de responsabilisation conclue avec le ministre.